

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 13 septembre 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-8-6-3**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur de la préservation de l'environnement, du développement durable et propose de soutenir, à ce titre, différentes structures œuvrant dans ces domaines pour un montant total de 28 800 €. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 5 juillet dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution de ces subventions.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2019 (délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018), un montant de 60 000 € a été inscrit au sein du budget départemental pour l'encouragement et le développement rural dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant au développement des mêmes objectifs que ceux qu'il porte, à savoir la préservation de l'environnement et le développement durable.

Dans ce cadre, il vous est ainsi proposé de :

1. Soutenir des manifestations à destination du grand public et des scolaires organisées par :
  - l'organisme de sélection de la race vosgienne, à hauteur de 1 000 €,
  - l'association Eleveurs bovins du Haut-Rhin, à hauteur de 3 000 €,
  - les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin, à hauteur de 3 800 €,

- l'Union des Associations d'éleveurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin, à hauteur de 3 000 €.

Ces quatre actions d'animations et de sensibilisation à l'environnement, aux paysages et à l'agriculture auprès de différents publics se basent sur les fondements des lois L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Soutenir la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin pour :

- la formation de nouveaux moniteurs arboricoles afin de pouvoir accompagner techniquement de nouveaux publics à la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers et de vergers, ainsi que des animations dans les écoles et sur les sites de ses associations locales sur la thématique de l'arbre fruitier, des fruits et des vergers ; pour ces 2 premiers axes, le montant de la subvention départementale serait de 10 000 €,
- sa participation ainsi que celle de 38 associations locales à l'opération Sainte-Catherine 2019 pour un montant de 8 000 €,
- un jeu/concours à paraître dans le Haut-Rhin magazine permettra à 360 participants de gagner un arbre fruitier haute tige offert par le Département et remis au Centre d'Initiation à la Nature d'ALTENACH le 16 novembre et à COLMAR le 23 novembre.

Il vous est ainsi proposé pour l'opération Sainte-Catherine 2019 qui se déroulera en novembre prochain, de valider :

- le règlement du jeu/concours joint en annexe du présent rapport et de la délibération,
- le soutien financier à la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin et aux 38 associations locales pour leur participation.

Pour mémoire, dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine, le Département a offert depuis 2001, 46 505 fruitiers haute tige et 12 500 arbustes.

En conclusion, je vous propose de :

- soutenir les cinq organismes cités précédemment pour les opérations qu'ils mènent aux côtés du Département en faveur de l'environnement et du développement durable,
- leur attribuer des subventions pour un montant total de 28 800 €, réparti selon le tableau en annexe du présent rapport,
- valider le règlement du jeu/concours relatif à l'opération Sainte-Catherine 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, Chapitre 65, Fonction 928, Nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT